



Communiqué de presse
Ferrières-en-Brie, le 15 janvier 2009

NEOVIA lance une augmentation de capital sur NYSE Euronext avec maintien du DPS pour un montant de 4,9 M€

NEOVIA annonce que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le 15 janvier 2009 le visa n°09-009 sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital, composé d'un document de référence enregistré par l'AMF le 15 janvier sous le n°R.09-001 et une note d'opération, et présente les modalités de l'opération.

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

(A) INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Présentation de la Société

NEOVIA ELECTRONICS est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français.

Aperçu des activités

- La mise en œuvre du plan de redressement par voie de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de MEAUX le 2 juin 2006 repose sur une réorganisation du « business model » de NEOVIA ELECTRONICS, Cette réorganisation s'est progressivement centrée sur la commercialisation de mini antennes satellites dont la technologie et le design visent à réduire la pollution visuelle attribuée aux paraboles de réception.

Ainsi, la commercialisation de mini-antennes satellites est à ce jour la principale activité de NEOVIA, en France et en Europe, avec, notamment, une nouvelle antenne, « NEOVH 300 », acceptée techniquement par l'opérateur de satellite Astra. Les produits mini antennes correspondent à l'ensemble du marché de la réception satellite, ce dernier connaît des potentialités importantes au moment où s'opère la transition de la réception des programmes de télévision de l'analogique vers le numérique.

Historiquement la démarche de commercialisation des antennes a été encouragée par l'opérateur CANAL+ à l'aide d'opérations marketing opérationnelles comme le remboursement de l'antenne aux abonnés, alliées à des campagnes publicitaires importantes. NEOVIA s'appuie donc sur les moyens marketings mis en œuvre par l'opérateur. Cependant, la société CANAL+ a récemment indiqué à NEOVIA que les actions de remboursement de l'antenne seraient réservées à la souscription d'abonnements sur le site Internet de CANAL+. Cette décision exclut tout retournement rapide du chiffre d'affaires à l'aide de campagnes publicitaires d'envergure de l'opérateur sur les

mini antennes. Ce changement est analysé par NEOVIA comme un moindre soutien et/ou intérêt de l'opérateur pour le projet mini antenne.

La société se redéploiera donc, durant le premier semestre 2009 et en complément de l'activité antenne satellite, vers les trois projets évoqués ci-dessous et détaillés dans le document de référence, mais sur lesquels la société ne dispose pas d'historique d'activité :

- o Commercialisation prochaine de des décodeurs labellisés TNT SAT.
- o Commercialisation prochaine de boîtiers de Convergence Joaio (téléviseurs, ordinateur et Internet).
- o Commercialisation prochaine des mini-hauts parleurs Joaio

NEOVIA entend enfin préciser que plusieurs de ses projets devront connaître simultanément un succès rapide afin de compenser les difficultés prévisibles de la consommation des ménages et permettre le retour à une exploitation profitable. Parmi ces projets se trouvent en priorité la réduction du prix de vente des antennes, la lancement réussi de JAOIO et du projet TNT SAT ainsi que l'augmentation sensible des ventes à l'exportation ou vers d'autres opérateurs de TV.

A la date du présent document NEOVIA indique que le chiffre d'affaires, non audité, de la société pour le troisième trimestre de son exercice, et donc la période couvrant les mois d'octobre, novembre et décembre 2008, s'est établi à 1 546 K€ en croissance de 127% par rapport à la même période de l'année 2007, comme précédemment annoncé cette forte croissance est largement motivée par la livraison du solde de la commande de la société CANAL+.

L'activité antenne a représenté 96% du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice de NEOVIA

Informations financières sélectionnées

Les informations relatives aux états financiers de la Société sont tirées du Document de Référence et des informations périodiques.

Données en k€	07-08	06-07	05-06
Chiffre d'affaires	4.266	9.637	39.892
Résultat d'exploitation	(305)	1.050	(23.038)
Résultat courant avant impôts	(465)	1.010	(25.026)
Résultat net	27	2.321	(25.299)
Capitaux Propres	(19.390)	(19.418)	(21.739)
Marge Brute d'Autofinancement	(1 381)	(913)	(21.253)
Trésorerie	119	2 391	(15 973)
Concours bancaires	0	0	11 767
Comptes courants actionnaires	3 031	3 034	252
Passif bancaire à apurer	10 817	11 200	0
Passif c courant à apurer	239	252	0
Dettes financières	14 087	14 486	12 019
Total bilan	2 149	5 542	7 765
Capitaux Propres	(19 391)	(19 418)	(21 739)

Données en k€	1^{er} semestre 08-09	1^{er} semestre 07-08	1^{er} semestre 06-07
Chiffre d'affaires	1 476	3 111	3 178
Résultat d'exploitation	(708)	576	519
Résultat courant avant impôts	(771)	483	584
Résultat net	(809)	580	1 138
Capitaux Propres	(20 200)	(18 838)	(20 601)
Marge Brute d'Autofinancement	(798)	(471)	(1 464)
Trésorerie	100	978	1 692
Concours bancaires	0	0	0
Comptes courants actionnaires	3 817	3 000	3 000
Passif bancaire à apurer	10 201	10 818	11 363
Passif c courant à apurer	227	239	252
Dettes financières	14 245	14 057	14 615
Total bilan	1 258	3 817	6 129
Capitaux Propres	(20 200)	(18 838)	(20 601)

Fonds de roulement net

La Société atteste qu'elle ne dispose pas, à la date du visa sur le présent prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant au regard de ses obligations pour les 12 prochains mois. Ces obligations comprennent d'une part le règlement la prochaine échéance du plan de continuation pour un montant 995 K€ à juin 2009 et, d'autre part, le financement des besoins d'exploitation sur cette période, dont le montant n'a pas fait l'objet de prévisions dans un contexte de réorientation de l'activité de la Société.

Pour faire face à cette insuffisance, et dans la continuité du soutien financier apporté en compte courant d'actionnaire depuis le 31 mai 2005 pour un montant total de 4 125 K€, la société KTIC, via sa filiale MEDALION, s'est engagée le 15 janvier 2009 à soutenir financièrement la Société pour une période de 12 mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent document.

La Société atteste que, compte tenu de l'engagement de soutien de KTIC, elle sera en mesure d'honorer ses obligations financières pour les 12 mois suivant la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur la présente note d'opération, y compris la prochaine échéance de son plan de continuation.

Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres, établie à partir des données financières non auditées au 31 décembre 2008 :

En k€	31/12/2008
Total des dettes courantes	2 092 203
- Faisant l'objet de garanties (1)	-
- Faisant l'objet de nantissements (2)	-
- Sans garanties ni nantissements	2 092 203
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long termes)	9 588 411
- Faisant l'objet de garanties (1)	-
- Faisant l'objet de nantissements (2)	-
- Sans garanties ni nantissements	9 588 411
Capital Social	357 090
Réserve légale au 31 mars 2008	20 209
Autres réserves (hors résultat de l'exercice ouvert le 1er avril 2008)	(19 767 907)
Total des capitaux propres part du groupe hors résultat	(19 390 608)
Intérêts minoritaires	
Total des capitaux propres	(19 390 608)

En K€	31/12/2008
Endettement financier net	
A. Trésorerie	177 809
B. Equivalents de trésorerie	0
C. Titres de placement	18 390
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	196 199
E. Créances financières à court terme	0
F. Dette bancaire à court terme	821 700
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	17 640
H. Autres dettes financières à court terme	5 533 431
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	6 372 771
J. Endettement financier net à court terme (I) – (E) – (D)	6 176 572
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	9 379 251
L. Obligations émises	0
M. Autres emprunts à plus d'un an	209 160
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	9 588 411
O. Endettement financier net (J) + (N)	15 764 983

Depuis le 31 décembre 2008, il n'y a eu, à la connaissance de la Société, aucun changement notable ayant affecté ou étant susceptible d'affecter le niveau des capitaux propres, ou l'un des différents postes d'endettement tels que visés dans l'état récapitulatif ci-dessus.

Principaux facteurs de risques relatifs à NEOVIA ELECTRONICS

La Société subit toujours les effets de son redressement judiciaire. Ses accès au crédit sont donc limités. Le risque le plus sensible est donc le risque de liquidité.

Les autres facteurs de risques comprennent notamment :

- La dépendance de la Société par rapport à un client stratégique, Canal +, et l'intention de ce dernier de limiter les actions de remboursement de l'antenne NEOVIA,
- Le risque d'absence de visibilité sur l'activité : absence d'historique de ventes sur les nouveaux produits et changement de politique marketing de CANAL+.
- Le risque d'une évolution défavorable de l'environnement législatif,
- Le risque de garanties des produits,
- Le risque relatif à une procédure de sanction est en cours devant l'AMF (faits antérieurs au plan de continuation de juin 2006).
- Le risque de dilution future
- Le risque d'innovation technologique.

Ces risques sont détaillés dans le Document de référence 2008 de la société.

(B) MODALITES DE L'OFFRE ET DE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION

Contexte et but de l'émission

La société NEOVIA ELECTRONICS a été placée en redressement judiciaire le 19 décembre 2005.

Depuis l'adoption d'un plan de continuation en juin 2006, le passif de la Société est passé de 27 M€ à 11,6 M€ et les apports en compte courant de MEDALION, premier actionnaire de la Société, ont représenté 4 125 K€.

MEDALION, ainsi que certains actionnaires et anciens actionnaires disposant de créances sur NEOVIA, disposent de la faculté de souscrire à la présente opération par compensation de créances, MEDALION s'étant engagé à souscrire à titre irréductible et réductible pour 75% au moins du nombre de titres émis.

Nombre d'actions nouvelles à émettre

4 463 620 actions nouvelles soit une parité de 5 actions nouvelles pour 2 actions anciennes.

Prix d'émission

1,10 euro par action, soit 21,4% de décote sur la moyenne des 20 derniers jours de bourse au 14 janvier 2009, à libérer intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation de créance en compte courant d'actionnaires. Le Conseil d'administration, réuni en date du 7 janvier afin d'arrêter les modalités de l'opération, a fixé un prix d'émission à 1,10 € qui extériorise, sur la base de la moyenne des 20 derniers jours de bourse, soit 1,39 € au 6 janvier, une décote de 21%.

Sur la base du cours de clôture le 14 janvier 2009, soit 1,54 €, le prix d'émission fait ressortir une décote de 28,6%. Ce niveau de prix d'émission est conforme aux usages du marché dans le contexte actuel particulier. A titre indicatif, ce prix permet d'extérioriser sur la base du cours du 14 janvier, une valeur théorique du droit préférentiel de souscription de 0,26 €.

Produit brut et produit net de l'émission

Produit brut : 4 909 982 €

Frais et charges : environ 150 000 €

Produit net : environ 4 759 982 €

Date de jouissance

Au 1^{er} avril 2008.

Droit préférentiel de souscription

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 19 janvier 2009.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible à raison de 5 actions nouvelles pour 2 actions anciennes détenues. Les souscriptions à titre réductibles seront également admises.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action NEOVIA ELECTRONICS ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action NEOVIA ELECTRONICS le 14 janvier 2009, soit 1,54 €, et avec un prix d'émission de 1,1 €, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,26 € et la valeur théorique de l'action NEOVIA ELECTRONICS ex-droit s'élève à 1,28 €.

Place de cotation

Marché Eurolist d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ayant pour code ISIN FR0010101741) et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Période de souscription

Du 20 janvier 2009 au 30 janvier 2009 inclus.

Cotation du droit préférentiel de souscription

Les droits préférentiels de souscription seront détachés des actions le 19 janvier 2009 après la séance de bourse et négociables sur le marché Eurolist de NYSE Euronext™ du 20 janvier 2009 au 30 janvier 2009 inclus, sous le code ISIN FR0010713305.

Intention de souscription des principaux actionnaires

Engagement irrévocable de MEDALION à souscrire par compensation de créance un nombre d'actions nouvelles tel que sa souscription à titre irréductible et réductible représente au moins 75% du nombre d'actions nouvelles, soit 3 347 715 actions sur 4 463 620. La Société n'a pas connaissance des intentions de MEDALION au-delà d'une souscription à hauteur de 75%. La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires. En particulier, NEOVIA n'a pas connaissance des intentions de souscription des actionnaires ou anciens actionnaires qui ont la faculté de compenser leurs créances sur NEOVIA.

Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait l'objet d'aucune garantie de souscription à l'exception des engagements de souscription détaillés ci-dessus.

Résumé des principaux facteurs de risques présentés par les valeurs mobilières offertes

- Volatilité du cours de l'action NEOVIA.
- Développement d'un marché pour les droits préférentiels de souscription, volatilité de leur cours.
- Perte de valeur des droits.
- Dilution des actionnaires de Neovia
- Ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pouvant avoir un impact défavorable sur le cours de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription.
- Réalisation de l'opération à hauteur de 75% uniquement, exclusivement par compensation de la créance de MEDALION en compte courant.

(C) DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital au 12 novembre 2008 :

Actionnaires	Capital	%	Droits de vote	%
MEDALION	713 980	40,0%	713 980	37,4%
Joon Hoon (James) Kim	111 873	6,3%	205 873	10,8%
Sook Ja Han	100	0,0%	100	0,0%
M. Cassagnaud	26 000	1,5%	52 000	2,7%
Gun Haeng Lee	3 800	0,2%	7 600	0,4%
Kap Soo Suh	100	0,0%	100	0,0%
Alain Pichon	100	0,0%	100	0,0%
Autres nominatifs	57	0,0%	58	0,0%
Public	929 439	52,1%	929 439	48,7%
Total	1 785 449	100,0%	1 909 250	100,0%

Capital post-opération – hypothèse 1 : les actionnaires suivraient à hauteur de leurs droits

Actionnaires	Capital	%	Droits de vote	%
MEDALION	2 498 930	40,0%	2 498 930	39,21%
Joon Hoon (James) Kim	391 553	6,3%	485 553	7,62%
Sook Ja Han	350	0,0%	350	0,01%
M. Cassagnaud	91 000	1,5%	117 000	1,84%
Gun Haeng Lee	13 300	0,2%	17 100	0,27%
Kap Soo Suh	350	0,0%	350	0,01%
Alain Pichon	350	0,0%	350	0,01%
Autres nominatifs	197	0,0%	198	0,00%
Public	3 253 034	52,1%	3 253 034	51,05%
Total	6 249 064	100,00%	6 372 865	100,00%

Capital post-opération – hypothèse 2 : MEDALION seul souscrirait à hauteur de 75% de l'opération

Actionnaires	Capital	%	Droits de vote	%
MEDALION	4 061 695	79,13%	4 061 695	77,26%
Joon Hoon (James) Kim	111 873	2,18%	205 873	3,92%
Sook Ja Han	100	0,00%	100	0,00%
M. Cassagnaud	26 000	0,51%	52 000	0,99%
Gun Haeng Lee	3 800	0,07%	7 600	0,14%
Kap Soo Suh	100	0,00%	100	0,00%
Alain Pichon	100	0,00%	100	0,00%
Autres nominatifs	57	0,00%	58	0,00%
Public	929 439	18,11%	929 439	17,68%
Total	5 133 164	100,00%	5 256 965	100,00%

Dans l'hypothèse où MEDALION compenserait l'intégralité de son compte courant soit 4 124 700 € et suivrait seul l'opération, il obtiendrait 3 749 720 actions nouvelles, soit 84% du montant global de l'émission, et détiendrait alors après l'opération 80,6% du capital et 78,9% des droits de vote de NEOVIA.

Il est rappelé que l'Autorité des marchés financiers a accordé à MEDALION une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat en cas de franchissement d'un seuil de déclenchement d'une telle offre

Pourcentage en capital et droit de vote que représentent les actions nouvelles

Sur la base du capital social de NEOVIA ELECTRONICS qui s'élève, à la date du 31 décembre 2008 à 357 090 euros représenté par 1 785 449 actions, l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 892 724 Euros par l'émission de 4 463 620 actions nouvelles, représenterait 250 % du capital et 234 % des droits de vote de la Société à cette même date.

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire

Au 31 décembre 2008, un actionnaire détenant, avant l'augmentation de capital, 1 % du capital de la Société et qui ne souscrirait pas à la présente émission, verrait sa participation dans le capital et sa quote-part des capitaux propres part du groupe évoluer de la façon suivante :

Incidence de l'émission des actions	CP pour 1 action (euros)	Participation (% du capital)
Avant l'augmentation de capital	Non significatif	1%
Après l'augmentation de capital (1)	Non significatif	0,29%
Après l'augmentation de capital (2)	Non significatif	0,35%
Après l'augmentation de capital (3)	Non significatif	0,3%

(1) les actionnaires suivent à hauteur de leurs droits

(2) MEDALION seul souscrit à hauteur de 75% de l'opération

(3) MEDALION seul souscrit à hauteur de 84% de l'opération, par compensation de l'intégralité de sa créance en compte courant.

(D) MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

Dates	Actions
Vendredi 5 septembre 2008	AGE autorisant l'augmentation de capital avec DPS
15 janvier 2009	Obtention du visa de l'Autorité de marchés financiers sur le Prospectus
16 janvier 2009	Communiqué de presse indiquant les modalités de l'opération
20 janvier 2009	Ouverture de la période de souscription
30 janvier 2009	Clôture de la période de souscription
11 février 2009	Avis d'Euronext Paris relatif à l'admission des actions et indiquant le barème des réductions
13 février 2009	Communiqué annonçant le résultat de l'émission Certificat du dépositaire Règlement Livraison Admission Cotation des actions nouvelles

Modalités d'exercice des DPS - Intermédiaires financiers

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront s'adresser à leur intermédiaire habilité entre le 20 janvier 2009 et le 30 janvier 2009 (inclus) et payer le prix de souscription, en espèces ou par compensation avec des créances de la société. Les DPS non exercés seront caducs à la clôture de la période de souscription.

La souscription des actions et le versement des fonds par tout souscripteur, dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur, seront reçus jusqu'au 30 janvier 2009 inclus auprès de son intermédiaire habilité agissant en son nom et pour son compte.

Les souscriptions et versements des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 30 janvier 2009 auprès de CACEIS Corporate Trust (14 rue Rouget de Lisle, 92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9).

Chaque souscription doit être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust (14 rue Rouget de Lisle, 92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9), qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds.

Les libérations par compensation seront constatées par le certificat des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Contact investisseurs

Monsieur Alain PICHON
Directeur Général
Responsable de l'information financière
NEOVIA ELECTRONICS
Tel : + 33 (0)1 64 76 56 00
apichon@neovia.biz

Equivalence d'information

« Le prospectus assure un accès équivalent à l'information pour les actionnaires de la Société. »

Documents accessibles au public

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public peuvent être consultés au siège de la Société: 19 avenue James de Rothschild 77164 FERRIERES EN BRIE.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société. Il peut être également consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société (www.neovia.biz).

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008-2009

A la date du présent document, NEOVIA indique que le chiffre d'affaires, non audité, de la société pour le troisième trimestre de son exercice clos au 31 mars 2009 (période d'octobre à décembre 2008) s'est établi à 1 546 K€ en croissance de 127% par rapport à la même période de l'année 2007. Comme précédemment annoncé, cette performance intègre la livraison à CANAL + du solde de 12 000 pièces de la commande de l'antenne de nouvelle génération NEO VH 300.

NEOVIA (code ISIN : FR0010101741, code mnemo : NOEV)

CONTACT

NEOVIA

Alain Pichon
Directeur général
+33 1 64 76 56 00
fininfo@neovia.biz

ACTIFIN

Communication financière
Alexandre Commerot
+33 1 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr